



Aurignac, le 31 mars 2016

Objet : Convocation Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le :

MARDI 5 AVRIL 2016 A 20 H 30

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du compte de gestion 2015 ;
- Approbation du compte administratif 2015 ;
- Désignation des délégués de la CCTA au PETR ;
- Renouvellement (1 an) du contrat de la technicienne de surface ;
- Renouvellement (6 mois) d'un contrat aidé au musée ;
- Mission optionnelle « conventions de participation en santé et prévoyance » avec le Centre de Gestion de la Haute-Garonne ;
- Validation du partenariat entre le musée-forum de l'aurignacien et Nestploria (grottes de Gargas) ;
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Michel LOSEGO



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 AVRIL 2016



Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Soudais (procuration de Jean-Luc Guilhot)
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Faure
<u>Aurignac :</u>	Jean-Michel Losego (procuration de Laurence Darnise) Philippe Bertrand (procuration de Bernard Gabas) Marie-Hélène Fleurigeon (procuration de Régine Boulp) Nicole Samouillan (procuration de Jean-Marc Viguié)
<u>Bachas :</u>	Hervé Cheylat
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan :</u>	Patrick Boube
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament
<u>Cassagnabère- Tournas :</u>	Gérard Loiseau (procuration de Jérôme Butti)
<u>Cazeneuve- Montaut :</u>	Josiane Tesser
<u>Eoux :</u>	Pas de délégué présent.
<u>Esparron :</u>	André Massarin
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Raymonde Ferrère
<u>Montoulieu St-Bernard :</u>	Camille Sors
<u>Peyrissas :</u>	Guy Loubeyre
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange
<u>Saint-André :</u>	Eliane Raulet
<u>Saint-Elix Ségla n :</u>	Danièle Ader
<u>Samouillan :</u>	Michel Chrétien
<u>Terrebasse :</u>	Thomas Faure (procuration de Monique Rey)
<u>Délégués présents :</u>	23
<u>Délégués représentés :</u>	7

Total : 30

Monsieur Guy Loubeyre est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Une demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'achat de matériel informatique ;
- Ouverture de crédit de 15 000 € (subvention 2015 non versées à l'OTTA).

L'autorisation lui est accordée.

I. Présentation de la délibération relative au partenariat entre le musée-forum de l'aurignacien et les grottes de Gargas, par Joëlle Arches :

Joëlle Arches présente ce partenariat à l'Assemblée :

Le musée d'Aurignac et la grotte de Gargas sont deux sites préhistoriques majeurs des Pyrénées Occidentales.

Proches géographiquement (50 kilomètres), ils sont par ailleurs complémentaires dans leurs thèmes (site d'habitat/grotte ornée), dans leur chronologie (aurignacien/gravettien) et dans leurs approches (musées classés « musée de France » / centre d'interprétation numérique).

Une action promotionnelle de découverte menée en simultané sur ces deux sites à partir des prochaines vacances de printemps permettra de créer du lien entre le musée et la grotte et d'inciter le public à les découvrir.

Aussi, à compter du samedi 16 avril 2016, chaque visiteur adulte se verra remettre une contremarque pour bénéficier d'une entrée à tarif réduit dans l'autre site.

Cette contremarque sera valable jusqu'au 31 décembre 2016 et chaque site aura en sa possession 1000 contremarques.

Par ailleurs, une conférence sur la grotte de Gargas aura lieu le vendredi 15 avril au musée d'Aurignac. Elle marquera le lancement de l'opération. Un communiqué de presse conjoint sera adressé aux médias. Chaque site informera ses visiteurs de cette opération.

Monsieur le Président fait circuler la maquette de la contremarque.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II. Compte de gestion CCTA 2015 :

Le compte de gestion est distribué à l'ensemble des délégués.

Monsieur le Président indique qu'il est conforme au compte administratif.

Madame Robert informe l'Assemblée que le report du vote du compte de gestion et du compte administratif était dû à l'attente du visa définitif du compte de gestion.

Monsieur le Président soumet le compte de gestion au vote :

- Pour : 24

- Contre : 0
- Abstentions : 6

Le compte de la gestion de la CCTA est adopté.

III. Compte de gestion du musée 2015 :

Le compte de gestion est distribué.
Il est conforme au compte administratif.

Monsieur le Président soumet le compte de gestion du musée au vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 4

Le compte de gestion du musée est adopté.

IV. Compte administratif de la CCTA 2015 :

Monsieur le Président rappelle que la présentation du compte administratif et le débat corrélatif ont eu lieu lors du conseil communautaire du 21 mars.

Monsieur Fitte fait remarquer que le résultat global du compte administratif fait apparaître un déficit de 748 000 €. Cela est supérieur de 100 000 € à ce qui avait été prévu par la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Président lui répond que les recettes de fonctionnement sont en dessous des prévisions mais que certaines recettes seront perçues sur l'exercice 2016.

Monsieur le Président se retire pour le vote du compte administratif.

Monsieur Faure fait procéder au vote du compte administratif 2015 de la CCTA :

- Pour : 19
- Contre : 4 :
- Abstentions : 5

Le compte administratif 2015 de la CCTA est adopté.

Monsieur Faure fait procéder au vote du compte administratif 2015 du musée forum :

- Pour : 19
- Contre : 4 :
- Abstentions : 5

Le compte administratif 2015 du musée-forum est adopté.

V. Renouvellement du contrat de la technicienne de surface :

Madame la Directrice présente le renouvellement de contrat de la personne qui assure l'entretien des locaux de la CCTA :

Il s'agit d'un contrat passé selon l'article 3-3 /6 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements de communes dont la population arithmétique est inférieure à ce seuil lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%).

Le contrat de cet agent a débuté le 20 juin 2013 pour une durée d'un an. Il a été renouvelé en 2014 et 2015.

Il s'agirait de le renouveler en 2016 pour une durée d'un an et selon les mêmes conditions : 12 h hebdomadaires et un rattachement au grade des adjoints techniques 2^{ème} classe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. Désignation des délégués de la CCTA au PETR :

Monsieur le Président rappelle que le vote de cette délibération avait été reporté lors du conseil communautaire du 21 mars.

Il propose la liste suivante :

<u>Titulaires :</u>	Thomas Faure.	<u>Suppléants :</u>	Philippe Lagrange.
	Guy Loubeyre.		Alain Passament.
			Nicole Samouillan.

Aucun autre candidat ne se présente.

Patrick Boube réitère son désaccord quant au maintien de Jean-Luc Guilhot parmi les titulaires. Il explique qu'il ne votera pas contre pour ne pas faire obstacle aux candidatures présentées mais qu'il s'abstiendra.

Monsieur le Président redit que le mandat des délégués élus n'a pas à être remis en question.

Il fait passer au vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 1

La délibération est adoptée.

VII. Renouvellement d'un contrat aidé au musée :

Monsieur Cheylat explique qu'une personne a été recrutée en Contrat Unique d'Insertion (CUI) au musée-forum, à compter du 1^{er} juin 2015, pour une durée d'un an et à raison de 20 h hebdomadaires. Cet emploi aidé a permis de remplacer M. de Faveri dont le contrat n'avait pas été renouvelé.

Il est proposé de le renouveler pour une période de 6 mois (qui est le maximum légal), soit jusqu'au 30 novembre 2016 et pour une durée hebdomadaire de 30 h, soit 10 heures supplémentaires (les besoins nécessitant cette augmentation).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. Mission optionnelle « Conventions de participation en Santé et Prévoyance » auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne :

Madame la Directrice expose les faits suivants :

Le CDG31 a décidé (par délibération de son conseil d'administration en date du 28 janvier 2016) de la mise en place d'une mission optionnelle « Conventions de participation en Santé et Prévoyance ».

Madame la Directrice rappelle qu'en sa qualité d'employeur public territorial, la CCTA peut participer financièrement à la protection sociale des ses agents en couverture sante et/ou prévoyance (conformément au décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011). Elle précise qu'à ce jour, la CCTA participe, à hauteur de 5€/agent, à la garantie « maintien de salaire » souscrite auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

La réalisation des mises en concurrence présentées par le CDG31 suppose un mandat de la part des structures territoriales employeurs susceptibles d'être intéressées, sans aucune obligation d'adhésion au service *in fine*.

Il est par conséquent proposé de délibérer pour permettre au CDG31 cette mise en concurrence au titre de la sante ET de la prévoyance. Cela permettra, sans aucun engagement, de comparer les tarifs avec la prestation actuelle de la MNT.

Madame la Directrice précise que le CDG31 a transmis un modèle de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'achat de matériel informatique :

Monsieur Faure explique qu'il s'avère nécessaire de réaliser l'achat d'un ordinateur pour le technicien informatique (350 €).

De plus, afin d'anticiper l'éventuel besoin de matériel en cas de panne, il propose de demander une subvention au Conseil Départemental pour 2 ordinateurs fixes (dont celui du technicien informatique), 2 ordinateurs portables et 1 vidéoprojecteur pour un montant total de 2 484,95 € HT.

Monsieur Faure précise que le taux de subvention est de 20 %.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. Ouverture de crédit :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le montant de la subvention votée pour l'année 2015 à l'OTTA était de 40 000 €. Or, seuls 25 000 € ont été versés sur l'année 2015. Sachant qu'il n'est pas possible de mandater les 15 000 € restants sur la délibération de l'an passé puisqu'on a changé d'exercice, il est nécessaire de délibérer pour une ouverture de crédits.

Madame Samouillan demande s'il y a un budget de l'OTTA et si oui, s'il est possible d'en avoir connaissance.

Monsieur le Président lui répond que le budget de l'OTTA est systématiquement transmis à la CCTA.

Monsieur Faure indique qu'un point précis sera fait sur l'ensemble des associations que subventionne la CCTA afin de vérifier que nous soyons bien en possession de tous les budgets.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Trésorerie :

Monsieur Faure, ainsi qu'il s'y était engagé, fait un point sur la trésorerie.

Il la divise en trois blocs principaux :

- Les factures de fonctionnement courant, qui sont réglées ;
- Les grosses factures (assurances, etc....) qui sont réglées en fonction des possibilités de trésorerie (la priorité étant donnée aux petites factures) ;
- Les contributions aux autres collectivités (SYSTOM...) pour lesquelles toute l'année 2015 a été réglée.

En investissement, il reste 2 factures importantes pour la maison médicale et le tourne à gauche. La facture de 191 000 € due à l'entreprise Lefebvre sera réglée dès que l'on percevra la DETR attendue (210 000 €).

Monsieur Faure indique que la trésorerie fonctionne à flux tendu et que le mois de mai, notamment sera assez difficile. Les retards sont résorbés au mieux.

Il demande aux communes de vérifier si elles sont à jours de leurs éventuelles dettes envers la CCTA.

Fermeture annoncée de la Perception d'Aurignac :

Monsieur le Président annonce la fermeture de la trésorerie d'Aurignac et réfute les propos de la presse qui a affirmé que les élus avaient accepté cette décision de l'administration. Il réaffirme son opposition à cette fermeture qui éloignera encore plus le service public des citoyens.

Il indique que les perceptions d'Aspet et l'Isle en Dodon fermeront au 1^{er} janvier 2017 et qu'Aurignac a pu bénéficier d'un délai d'un an supplémentaire. La fermeture est donc prévue au 1^{er} janvier 2018.

Il informe l'Assemblée que la DRFIP a calculé que la fusion des intercommunalités fait baisser l'activité des Perceptions d'un tiers.

SDCI :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Préfet a entériné le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui avait été présenté (fusion des intercommunalités de Saint-Gaudens, Montréjeau, L'Isle en Dodon, Boulogne et Aurignac) par arrêté en date du 24 mars 2016.

Il informe que les présidents des 5 intercommunalités se sont réunis aujourd'hui, avec certains vice-présidents. La question de se faire accompagner par un cabinet d'études a été posée (le coût serait de 1€/habitant) et semble pertinente au vu de la complexité de la fusion.

Monsieur Faure émet l'idée de réunir en amont l'ensemble des délégués des 5 conseils communautaires.

Monsieur Passament fait remarquer que nous avons pris du retard sur nos voisins de Saint-Martory et Aspet qui travaillent déjà ensemble depuis un moment.

Monsieur Cheylat fait montre de son mécontentement de n'avoir pas été au courant de la réunion des 5 présidents et des vice-présidents de ce jour. En tant que vice-président, il aurait estimé légitime d'être, a minima, informé de cette rencontre.

Monsieur le Président rappelle qu'au même titre que les vice-présidents ont des délégations, dès le 06 janvier dernier, date des élections à la CCTA, il avait été indiqué que c'est le Président qui avait délégation pour suivre ce dossier en direct.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.
